

La reconnaissance et la valorisation du bénévolat

Le 17 Octobre 2007, au Conseil Economique et Social, le Président de la République s'est vigoureusement prononcé pour le développement du bénévolat et la reconnaissance des bénévoles. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle prise de position, puisque la mission même de France Bénévolat est d'assurer la promotion du bénévolat associatif et d'inciter les associations à mieux reconnaître et à mieux valoriser leurs bénévoles.

Le lancement récent par France Bénévolat du « Passeport Bénévole ® » a pour objectif d'aller dans le sens de cette reconnaissance, tout d'abord au sein des associations, puis, nous l'espérons, progressivement, par les milieux professionnels et par un développement accru de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Nous nous interrogeons toutefois sur les conséquences de l'octroi d'avantages pécuniaires qui peut aller à l'encontre de la nécessaire valorisation du bénévolat défendue par le Président de la République. Le bénévolat est un engagement volontaire, gratuit, au service des autres. Néanmoins, les bénévoles retirent aujourd'hui de cet engagement : enrichissement personnel, reconnaissance, développement de compétences, création de liens sociaux...

Toutes les tentatives menées à ce jour, visant à créer « un statut du bénévolat », ont abouti à des impasses, car elles se heurtent à un désir d'engagement non contractuel, répondant à des motivations très diverses, et à des démarches très personnelles. Une mesure visant à accorder des points de retraite, constituerait, nous semble-t-il, une rémunération différée susceptible de nuire au caractère désintéressé de l'engagement. Il existe par ailleurs des formes de volontariat associatif répondant à ces enjeux de compensation. Il convient de trouver le bon équilibre pour éviter que l'intérêt immédiat ne l'emporte sur la nécessaire générosité.

Ce point de vue n'évacue pas la réflexion qu'il faut ouvrir sur « les droits et les devoirs » à clarifier dans le cadre du Pacte Républicain et des nécessaires relations qu'il convient de formaliser entre bénévoles et associations.

Par ailleurs, le Président de République a évoqué le souhait de la prise en compte, dans les systèmes de notation et d'examens, de l'engagement bénévole des jeunes. Nous sommes très favorables à tout ce qui encouragera l'engagement précoce. Notre pays a d'ailleurs beaucoup de retard en la matière quand nous nous comparons à certains de nos voisins européens.

A cet égard, France Bénévolat fera de l'engagement bénévole des jeunes une priorité d'action pour l'année 2008.